



Etranger malade: J'aimerais avoir vos conseils et proposition

Par **Mario12**, le **09/01/2018** à **07:29**

Bonjour,
Je m'excuse si jamais mon texte est longue. Je suis perdu.
J'ai commencé les procédure d'etranger malade (Fevrier 2017) car je presente une maladie grave dont les soins sont inaccessible au pays.
La préfecture a eu la réponse de l'OFFI en Novembre 2017 et jusque là, je n'ai pas encore eu la notification ou un retour de la préfecture.
J'ai juste un récépissé sans droit au travail.
Actuellement je suis dans une situation précaire, j'ai perdu mon travail, et j'ai une promesse d'embauche qui va expirer si je ne trouve pas une solution (droit au travail).
La préfecture a connaissance de ces informations mais sans réaction.
J'ai perdu mon logement (par manque de moyen financier) et mes soins sont également en danger.
J'ai envoyé des mails au services de la Direction des migrations et de l'intégration (du Rhone) et au ministre de l'intérieur. Sans réponse de leur part.
J'aimerais avoir vos conseils.
Est ce que je peux saisir le TA de Lyon (en procédure d'urgence) ?
Je suis littéralement sans abri alors que j'ai un emploi à ma disposition (dans un domaine à tension), cela mets en danger ma sante mais pas que.
Merci de vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **11/01/2018** à **04:57**

Bonjour
malheureusement vous entrez dans le cadre des procédures exceptionnelles.
La saisine du TA ne saurait accélérer la réponse de la préfecture. Il serait préférable de vous rendre dans la préfecture pour exposer directement votre situation. Penser à vous munir des justificatifs de votre situation en votre possession.
Restant à votre disposition